

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II-2295

présenté par

Mme Moutchou, Mme Carel, M. Fait, Mme Le Hénanff, Mme Decodts, M. Abad, M. Batut,
M. Metzdorf, M. Daubié, M. Benoit, Mme Magnier, M. Ardouin, Mme Josso, M. Vuibert et
M. Haury

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------------------------|----------|----------|
| Enseignement scolaire public du premier degré | 0 | 0 |
| Enseignement scolaire public du second degré | 0 | 100 000 |
| Vie de l'élève | 0 | 0 |
| Enseignement privé du premier et du second degrés | 0 | 0 |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale | 100 000 | 0 |
| Enseignement technique agricole | 0 | 0 |
| TOTAUX | 100 000 | 100 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer une « valise pédagogique » proposant des modèles de cours "clé en main" adaptés à chaque niveau scolaire et à chaque matière de l'école maternelle au lycée ainsi que des fiches thématiques (art oratoire, stratégies de gestion d'une classe, gestion des conflits, relations avec les parents d'élèves, etc.) afin d'accompagner et de guider les nouveaux enseignants dans leurs premières années d'activité.

Pour cela, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 12 « Pilotage, administration et encadrement pédagogique » du programme 140 « enseignement scolaire public du second degré » pour les affecter à l'action 1 pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale », à hauteur de 100 000 euros.